

Association APALOS

44 rue de la commune de 1871, 44400 Rezé

02.14.00.12.48



Le protocole sanitaire de la lutte contre la propagation du COVID 19 mis en place par l'association APALOS

Mis à jour le 15/07/2020

Sommaire :

Introduction

- Qu'est ce qu'un protocole sanitaire
- Les référents du protocole et de sa mise en œuvre
- Destinataires du protocole sanitaire et diffusion

I - Les mesures lors des séjours

1. Règles générales
2. Fonctionnement spécifique

- a. Temps d'accueil et arrivée du séjour
- b. Transport
- c. Installation du campement, hébergement et activités
- d. Restauration : Préparation du repas, prise de repas et nettoyage
- e. Douche et sanitaire

II. En cas de contamination

- a. En amont du séjour pour les enfants
- b. En amont du séjour pour l'équipe
- c. Durant le séjour
- d. A la suite du séjour

III. Annulation

Introduction :

Qu'est ce qu'un protocole sanitaire :

Un protocole sanitaire c'est un ensemble de procédures documentées (techniques, organisationnelles, sécurité...) qui permettent à l'association de prévoir l'organisation de ses activités en s'appuyant sur des mesures temporaires adoptées pour répondre aux exigences métiers et aux besoins de l'association suite à une crise sanitaire.

Ce document doit permettre de faire face, dans la durée, à la crise sanitaire, sociale et économique de grande ampleur. La cible de la pandémie et le vecteur de la contagion, c'est l'être humain. Il paraît donc primordial de mettre en valeur dans ce protocole, les mesures à prendre pour protéger les salariés et bénévoles ainsi que les enfants et leurs familles. Ce protocole évoluera en même temps que les mesures qui nous seront imposées par les autorités gouvernementales et notamment par la DDRDJSCS¹. Il convient donc de veiller à ce que les mesures prévues dans le plan de notre association soient en cohérence avec les mesures prescrites par le gouvernement.

Les référents du protocole et de sa mise en œuvre:

La coordinatrice LUCIE MANGERET ainsi que le président de l'association JOEL GUERIN coordonneront le PRA et seront les interlocuteurs de toutes personnes ayant des questions ou un besoin de précisions sur les mesures prises.

Destinataires du protocole sanitaire et diffusion

Ce document sera adressé à l'ensemble des personnes travaillant avec l'association APALOS (directeurs/trices, animateurs/animatrices, intervenants extérieurs,...) ainsi que l'ensemble des bénévoles de l'association.

La coordinatrice transmettra par mail ce document et restera à disposition de toutes questions ou précisions à apporter. Un temps d'échange collectif sur cette thématique se déroulera durant la réunion avec les équipes d'animations. Ce temps permettra de vérifier sa compréhension, répondre aux éventuelles questions et vérifier l'implication de chacune et chacun dans la mise en œuvre du PRA.

Les enfants et jeunes accueillis lors des séjours sont également concernés par l'ensemble des préconisations établies dans ce document. Les familles seront informées des règles à adopter pour la protection de leur enfant et ceux des autres lors des départs et arrivées des séjours.

¹Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

I. Les mesures lors des séjours

Le protocole sanitaire pour les séjours comprend de nombreuses mesures qui devront être strictement appliquées et respectées par l'équipe d'animation, les intervenants extérieurs ainsi que les jeunes et enfants du séjour. Tous recevront ce document et pourront prendre connaissance de ces mesures spécifiques à la situation actuelle. Dans le cas où les consignes et les préconisations des mesures sanitaires édictées par les Pouvoirs Publics ne pourraient être respectées, il sera nécessaire d'annuler les séjours.

Nos équipes feront tout leur possible pour garantir les gestes barrières mais aussi pour que les enfants passent les meilleures vacances possibles et puissent s'épanouir durant leur séjour.

1. Règles générales

Toutes personnes travaillant avec l'APALOS et participant aux séjours APALOS devront respecter, les mesures ci-dessous énoncées par le gouvernement :

- Mesures barrières :
- Distanciation d'un mètre dès que cela est possible
- Se laver les mains régulièrement et les essuyer avec de l'essuie-main à usage unique
- Port du masque obligatoire pour les personnes animateurs.trices et tout intervenant extérieur quand les distanciations physiques sont impossibles
- Les mineurs de plus de 11 ans devront porter un masque lors des déplacements et sorties en extérieur
- Éviter les contacts avec les enfants

Une personne de l'équipe sera chargée du suivi sanitaire et « référente Covid-19 ». Elle sera chargée de diffuser des actes de prévention contre la transmission du virus ainsi que la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

Un temps d'échange collectif sur les règles de vie et les règles des gestes barrières sera mené. Les équipes essayeront de rendre ce moment le plus ludique possible en garantissant la bonne compréhension de tous.

L'association mettra à disposition tous les éléments permettant la désinfection du matériel produit d'entretien, gants, (savon, gel hydro-alcoolique) ainsi que le matériel de protection (masque à usage unique).

L'équipe d'animation est garant du respect des règles d'hygiène et sanitaire spécifiques à la propagation dans le cadre du campement. Le directeur.trice portera et se renseignera au moment de l'arrivée des mesures sanitaires du camping. Elle portera une attention particulière au nettoyage des douches et sanitaires effectué par le camping pour une meilleure sécurité sanitaire du séjour

Produits	Objectif	Durée de vie	Qui ?	Quand
Masque chirurgical	Barrière pour se protéger de la projection de gouttelettes	4h	Enfants, -Directeur/trice -Animateur/trices -Intervenants extérieurs	-Animations - Temps collectifs
Gants de protection	Limiter la transmission du virus lors des contacts directs,	A jeter après utilisation		•Temps de confection des repas et des trajets en voiture
Gels hydro-alcoolique	Action antibactérienne pour les mains	Jusqu'à 24 mois		•Présent tout le long du séjour
Lingettes et/ou produits désinfectants pour les surfaces	Nettoyer/désinfecter les surfaces, les tables, les bancs, l'intérieur des minibus, le matériel pédagogique	A jeter après utilisation		•Avant et après l'animation •Nettoyage des minibus •Désinfection de fin de journée du matériels pédagogique et logistique
Poubelles à pédales	Évacuation des masques, gants et lingettes, ordures ménagères			

2. Fonctionnement spécifique

a. Temps d'accueil et arrivée du séjour :

	Le départ du séjour	L'arrivé du séjour
Pour les familles et leur	• désinfection des mains	

enfant/jeune	<p>au gel hydro alcoolique</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter les distances avec les autres familles • Un membre de la famille pour amener l'enfant • Port du masque obligatoire pour les personnes plus de 11 ans • prise de température des enfants si >38°C, l'enfant ne pourra pas partir sur le séjour 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des distanciations avec les autres parents présents • Un membre de la famille pour récupérer l'enfant • Port du masque obligatoire pour les personnes plus de 11 ans • Désinfection des mains
Pour l'équipe d'animation	<ul style="list-style-type: none"> • Lavage des mains au gel hydro alcoolique • Port du masque fourni par l'association <ul style="list-style-type: none"> • Un animateur/trice (avec des gants et un thermomètre) sera chargé de fournir à chaque enfant un masque et lui mettre du gel sur les mains • Prise de température avant le départ des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Masque obligatoire • désinfection des mains des enfants avant d'aller voir leurs parents • Les bagages seront sortis du véhicule par l'animateur qui appellera chaque famille à venir récupérer les affaires • Accueil parents

b. Transport

Chaque minibus sera désinfecté avant et après chaque utilisation. Il sera désinfecté par l'équipe d'animation les sièges, les portes de voiture, les accoudoirs, les vitres, les ceintures et tout endroit susceptible d'être touché par quelqu'un avec les produits spécifiques et munis de gants.

Geste barrière dans les transports :

- Avant de monter mettre du gel
- En descendant mettre du gel
- On porte son masque tous le long du trajet en minibus (promis y en a pas pour longtemps)
- Ouvrir les fenêtres pour aérer l'habitacle

c. Installation du campement, hébergement et activités

Hébergement :

Plusieurs grandes tentes seront mises à disposition des enfants leur permettant de dormir à plusieurs en gardant les règles de distanciation et permettant une aération suffisante.

Les enfants seront 6 maximums par toile de tente avec une distanciation d'un mètre entre eux. L'aération de la toile de tente sera faite tous les matins, en journée et avant de se coucher.

Les animateurs.trices auront chacun leur propre toile de tente.

Campement et activités :

L'installation d'une signalétique et l'organisation campement seront réfléchis afin de limiter le croisement entre les différents groupes présents sur le site du camping.

Les points d'eau seront pris en compte lors de l'installation du campement ainsi que des activités afin de faciliter le lavage de main. Du gel hydro-alcoolique sera également présent sur le campement dans chaque espace (toile de tente, barnums).

L'utilisation de brumisateurs collectifs **est proscrite** sur l'ensemble des séjours.

Un affichage obligatoire sera visible par tous au niveau des barnums cuisine et pédagogique rappelant les gestes barrières.

L'utilisation des locaux et du matériel utilisé devront être désinfectés au moins une fois par jour par les animateurs.trices (tables, bancs, bâches au sol, matériels pédagogiques...) avec des produits certifiés et munis de gant de protection. Si le matériel pédagogique n'est pas désinfecté, il devra être mis de côté durant 24H avant sa réutilisation.

Les activités de plein air et manuelles seront organisées prioritairement entre les enfants du séjour. Le programme d'activité sera construit et adapté en tenant compte de la distanciation physique et des gestes barrières.

Lors des sorties, l'équipe et les enfants devront respecter les règles mis en place par la structure ou l'intervenant les accueillant et devront respecter la distanciation et les gestes barrières (masques, désinfection des mains),

d. Restauration : Préparation du repas, prise de repas et nettoyage

Les repas seront préparés avec masque pour chaque enfant et animateur responsable de ce temps. Les animateurs privilégieront un service à table pour éviter les files d'attentes et serviront les enfants directement afin de limiter les éléments utilisés en commun (couvert de service, anse du pichet...)

Avant et après la prise de repas, le lavage des mains est obligatoire.

Une distanciation d'un mètre sera respectée entre les enfants durant le temps de repas. Les tables devront être désinfectées après chaque prise de repas matin, midi soir par un animateur.

e. Douche et sanitaire

Les enfants et adultes doivent respecter les règles sanitaires mis en place par le camping. L'équipe d'animation respectera les mesures d'hygiène, ainsi que les distanciations sociales lors de l'attente des douches ou des sanitaires.

Chaque enfant doit apporter ses propres affaires de toilette, y compris pour les fratries, aucun prêt de matériel de toilette sera possible.

II. En cas de contamination

a. En amont du séjour pour les enfants

Si votre enfant présente des signes avant le séjour, nous vous demandons de nous prévenir le plus tôt possible pour prendre en compte l'annulation du séjour. En cas de COVID-19, un justificatif de la part du médecin sera demandé pour le remboursement du séjour. Si votre enfant a côtoyé une personne malade avant le départ du séjour, nous ne pourrions l'accepter.

Tout enfant au moment du départ se verra prendre sa température. Si l'enfant présente une température au dessus de 38°C, il ne pourra pas participer au séjour. Un remboursement s'effectuera.

b. En amont du séjour l'équipe d'animation

Si un membre de l'équipe présente des symptômes avant le séjour ou a côtoyé une personne présentant les symptômes, il devra nous prévenir le plus rapidement possible afin que nous puissions faire face à un nouveau recrutement.

c. Durant le séjour

Si un enfant présente des symptômes évocateurs de Covid-19 durant le séjour, cela conduira à son isolement dans un lieu adapté et au port d'un masque. Une prise de température sera effectuée par la personne référente Covid-19. Une prise en charge médicale sera organisée le plus rapidement possible. Les parents seront avertis et devront venir récupérer leur enfant en évitant la proximité avec les autres enfants. Si les parents ne peuvent venir le chercher, l'association organisera son retour en respectant les prescriptions des autorités de santé. L'enfant ne pourra pas revenir sur le séjour sauf en cas de certificat médical.

Si un membre de l'équipe présente également les symptômes, la même démarche sera appliquée. L'association assurera le remplacement de cette personne sur le séjour.

A la suite de cette situation, un suivi opérationnel sera mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

d. A la suite du séjour

Si dans les 15 jours suivant la fin du séjour, votre enfant présente des symptômes, veuillez prévenir tout de suite l'association afin que nous puissions en informer les familles et les équipes d'animation à un risque potentiel de contamination. La contamination à pu être faite avant le séjour, ou pendant, votre enfant n'a pas forcément montré de signe de contagion (forme asymptomatique de la maladie), il est donc important que nous puissions faire le relais de ces informations auprès des familles, des équipes mais aussi des prestataires (camping, activités extérieurs) dans lequel l'enfant s'est rendu.

IV. Annulation

Les conditions d'annulation restent inchangées concernant les questions de remboursement. Vous pouvez les retrouver dans les conditions générales de vente transmise par votre CSE ou par nos soins en cas de personne ne bénéficiant pas d'aide de CSE.

Annulations : Dans un délai de plus d'un mois avant le début du séjour	25% du montant total du séjour reste acquis
Dans un délai de moins d'un mois avant le début du séjour	50% du montant total du séjour reste acquis
Dans un délai de moins d'une semaine avant le début du séjour	100% du montant total du séjour reste acquis
Non présentation le jour du départ	100% du montant total du séjour reste acquis

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

En cas de maladie nécessitant une hospitalisation ou en cas d'accident grave, le remboursement se fera sur justificatif avec perception de 10% du montant total du séjour pour frais administratifs.

En cas d'interruption du séjour, le coût de ce dernier pourra être proratisé en fonction des frais engagés et après décision de la direction.

En cas d'insuffisance du nombre de participants, l'APALOS se réserve le droit d'annuler le séjour. Dans ce cas, les sommes perçues seront remboursées ou reportées sur un autre séjour à la demande de la famille.

Très exceptionnellement et pour certaines activités à place limitée, si les demandes dépassent les possibilités d'accueil, l'ordre d'arrivée des dossiers sera retenu pour l'inscription.

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents et l'exclusion du jeune pourra être prononcée. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés pour le retour du jeune seront à la charge de la famille.

Signature du ou des responsables légaux :

Signature de/des l'enfant(s):